



**SOCIÉTÉ ROYALE BELGE D'HOMŒOPATHIE
KONINKLIJKE BELGISCHE VERENIGING
VOOR HOMŒOPATHIE**

asbl / vzw

Siège social / Sociale zetel : 132 Chaussée de Bruxelles, 1190 Bruxelles

Courrier / Postadres : 149 Rue du Cuisinier, 1420 Braine l'Alleud

<http://srbh.homeobel.com>

jean.lansmanne@skynet.be

Situation de l'homéopathie en Belgique : ça bouge !

En 1999, le ministre Colla a fait voter une loi reconnaissant officiellement les médecines alternatives : Homéopathie, Ostéopathie, Acupuncture et Chiropraxie. Suite à des circonstances diverses (..), cette loi n'a cependant jamais été appliquée.

Plus récemment, quatre chambres ont été mises officiellement sur pied, destinées à définir le cadre de chacune de ces médecines : préciser qui pourrait la pratiquer, avec quelle formation officielle etc...

La « chambre homéopathie » est parvenue à un accord très positif et a rendu ses conclusions à Mme la ministre Onkelinx fin 2012.

La « commission santé » de la chambre des représentants a approuvé ce texte à son tour par un vote le 23.01.2013.

Actuellement, la ministre a 6 mois pour présenter une proposition de loi au gouvernement.

Mais ... la bataille n'est pas gagnée d'avance ! Entr'autres réactions, on relève celle des doyens des universités belges : « il n'est pas question d'enseigner des pratiques dont l'efficacité n'est pas scientifiquement démontrée ... »

Le moment est donc crucial : à la veille d'une possible reconnaissance de l'Homéopathie (enfin !) il est important que chaque personne concernée exprime son intérêt pour cette approche médicale.

Une manière efficace pour cela : l'affiliation d'un grand nombre de gens à l'association de patients

« Pro Homeopathia » (voir texte annexé)

Le coût annuel est modique (7,5€), et un afflux important d'inscriptions serait un geste très significatif aux yeux du monde politique.

Merci de votre aide !

Dr Jean Lansmanne, Président SRBH

PRO HOMEOPATHIA

Association belge des patients de l'homéopathie

(A.S.B.L.) info@prohomeopathia.be <http://www.facebook.com/prohomeopathia>

Depuis qu'elle existe, c'est à dire depuis deux cents ans, l'homéopathie a toujours été attaquée. Dans un passé plus récent, à échelle mondiale, les attaques sont de plus en plus fortes, et elles sont de plus en plus nombreuses. Une association de patients est indispensable : elle doit faire fonction de masse critique, mobilisable dans les plus brefs délais, face aux autorités publiques et face à l'Union Européenne. L'association belge des patients défend l'homéopathie depuis 1972 ; cela fait presque quarante ans ! Elle participe aux activités de la Fédération Européenne des Association de Patients de l'Homéopathie.

Les dangers qui menacent l'homéopathie à l'heure actuelle sont notamment:

- La diminution du nombre de nouveaux médecins homéopathes : il faudrait obtenir des autorités fédérales que l'homéopathie soit reconnue dans le cadre de la formation permanente des médecins généralistes, ce qui résoudrait le problème.
- La diminution du nombre de remèdes homéopathiques disponibles en pharmacie suite à l'absorption des laboratoires belges dans des multinationales : les remèdes rarement prescrits risquent de ne plus être fabriqués ; les raisons en sont de nature économique.
- La pratique de l'homéopathie doit être réservée aux seuls docteurs en médecine, et ce au bénéfice des patients : seuls les docteurs en médecine sont capables de vous traiter convenablement puisqu'ils ont fait des études complètes de médecine. Ils combinent leurs connaissances ainsi acquises avec la connaissance de la médecine homéopathique.
- Les restrictions et les exigences de plus en plus importantes imposées par la Commission Européenne sous la pression des grands groupes pharmaceutiques chimiques, plus particulièrement concernant la sécurité du remède homéopathique. Or, dans le contexte de l'homéopathie, ces normes sont dépourvues de sens.

Pour défendre notre choix et pour être entendus, nous devons être les plus nombreux possibles. Faites-vous membre. La cotisation annuelle (BE83 3100 7808 7615, BBRUBEBB) n'est que de 7,50 € ! De plus, vous obtiendrez régulièrement une feuille de contact qui vous tiendra informés des dernières évolutions dans la médecine homéopathique.

Renvoyez-nous ce bulletin dûment rempli:



Nom: Prénom :
Date de naissance (facultative) : Adresse postale:
Code postal, lieu :
Adresse e-mail:
N° de GSM :

N° de téléphone:

PRO HOMEOPATHIA

Bieke Verbruggen

Azalealaan 17

2531 VREMDE

info@prohomeopathia.be